

**Question orale de M. Hayette : Problème de mobilité.**

**M. Hayette** signale que plusieurs riverains de la rue du Bourdon l'ont interpellé suite aux travaux de remplacement des voies de tram effectués au carrefour de la chaussée d'Alseberg, de la rue du Bourdon et de la rue du Château d'Eau. M. Hayette reconnaît que ces travaux de qualité ont été réalisés dans les délais. La convergence de multiples travaux dans ce secteur a généré des difficultés tout à fait compréhensibles. M. Hayette remercie aussi le Collège pour les travaux effectués sur les trottoirs de la rue Molensteen.

Vu que dans une récente interview, le Ministre de la Mobilité du gouvernement bruxellois reconnaissait l'importance de la coordination avec les communes pour la mise en œuvre des travaux, M. Hayette souhaiterait obtenir des informations sur le mode d'organisation de cette coordination entre la commune d'Uccle et la Région bruxelloise. Quelle est la nature des problèmes éventuels qui se posent à cet égard ?

Vu les nombreux points de congestion, de nombreux citoyens souhaiteraient obtenir des renseignements sur d'éventuels itinéraires de délestage. Comment le Collège compte-t-il améliorer sa communication auprès des citoyens, de manière à leur proposer des alternatives aux itinéraires habituels ?

Le Collège pourrait-il fournir des éléments sur la mise en œuvre et le calendrier des travaux du secteur Globe-Coghen, programmés après ceux du secteur STIB-Calevoet-Globe ?

Y a-t-il d'autres chantiers importants, susceptibles d'entraîner des fermetures de voiries telles que l'avenue De Fré ?

**M. l'Echevin Biermann** répond que le lancement du chantier du Bourdon était devenu indispensable en raison de l'usure des rails dans la courbe. La STIB va réaliser ces travaux grâce à l'opportunité offerte par les congés de Pâques et la coupure d'exploitation du tram 51 due au chantier de la chaussée d'Alseberg. Normalement, le tram devrait être remis en service le 14 mai prochain.

La concomitance de plusieurs chantiers distincts est due au fait que, de manière générale, les périodes de congés scolaires sont mises à profit pour réaliser les chantiers susceptibles de perturber la mobilité. Le service de la Voirie a donc autorisé durant la même période l'aménagement du trottoir devant le nouveau magasin Bio Planet de la rue Egide Van Ophem ainsi que la reconstruction par Vivaqua des branchements à l'égout dans la rue Egide Van Ophem et la chaussée de Drogenbos.

La déviation induite par le chantier de la STIB chaussée d'Alseberg passe également par la rue Egide Van Ophem. Pour ce qui concerne le chantier du Bourdon, seules la chaussée d'Alseberg et la rue du Bourdon ont été fermées à la circulation, la déviation passant par la chaussée de Drogenbos, l'avenue de Beersel et la Grote Baan. Pour l'occasion, la rue du Roseau a été ouverte à la circulation afin d'absorber une partie du flux. D'ailleurs, le sens de la circulation a été modifié suite à la suggestion des habitants du quartier. En effet, les services communaux sont toujours disposés à tenir compte des remarques constructives émises par les riverains dans ce type de circonstances.

Les travaux effectués dans le secteur du Bourdon et sur la chaussée d'Alseberg relèvent de chantiers régionaux, pour lesquels des représentants de la commune assistent à des réunions préparatoires en présence de la police. Les plans d'aménagement sont soumis à l'avis de la commune et les déviations sont déterminées en accord avec la police locale, qui doit en approuver les itinéraires et la signalétique.

Tous les chantiers ont été réalisés en conformité avec l'ordonnance régionale du 3 juillet 2008 et l'arrêté du 11 juillet 2013.

La Région a mis en place la plate-forme informatique Osiris, à laquelle tous les acteurs (intervenants institutionnels, gestionnaires de voiries communales et régionales, zones de police) ont accès afin d'encoder leurs chantiers. Vu que l'encodage et la délivrance des autorisations passent par ce système Osiris, chaque gestionnaire de voiries y analyse les demandes afin de déterminer si l'autorisation peut être délivrée. Indépendamment du système Osiris, les demandes de chantiers relatives à des voiries régionales ou des voiries communales importantes doivent passer devant la Commission de coordination des chantiers, qui est censée émettre un avis. Quoique cet avis ne soit pas contraignant, il doit être pris en considération avant que le gestionnaire, donc la commune ou la Région suivant le type de voirie, ne délivre l'autorisation.

Les plans de signalisation et de déviation sont analysés par les services techniques, en concertation avec les services de police et, en fonction des déviations demandées, certains chantiers sont autorisés et d'autres, refusés ou postposés par les gestionnaires de voiries. Le territoire de la commune fait l'objet d'une analyse spatiale, afin d'éviter autant que possible les incompatibilités entre plusieurs chantiers.

Cependant, M. l'Echevin Biermann déplore un certain manque de cohérence ces derniers temps de la part de la Commission de coordination des chantiers. En effet, l'année dernière, le Collège aurait souhaité que certains travaux relatifs au square des Héros, notamment la création d'un déversoir, soient étalés entre les vacances de Pâques et les vacances d'été. La commission avait alors refusé cette option et exigé que tous les travaux soient exécutés en même temps. Cette année-ci, tous les intervenants ont naturellement anticipé une position similaire de la part de la commission. Mais contre toute attente, celle-ci a exigé que cette-fois, les chantiers soient réalisés les uns à la suite des autres. Ce revirement a généré de nombreuses difficultés pour la planification de l'activité de l'ensemble des intervenants. À la demande de M. le Président, des panneaux ont encore été placés au début de cette semaine pour expliquer que les embarras actuels de circulation sur l'avenue De Fré sont induits par la création du déversoir du bassin d'orage à hauteur de la Haute Ecole de Bruxelles (HEB).

M. l'Echevin Biermann précise qu'une nouvelle ordonnance en matière de chantiers, censée combler les lacunes de l'ordonnance actuelle, devrait voir le jour en 2019. Les services techniques des communes ont été conviés à plusieurs réunions afin de donner leur avis sur le projet d'ordonnance.

Selon M. l'Echevin Biermann, la résolution des problèmes de coordination résultera davantage d'un dialogue constructif entre les acteurs concernés que d'un texte juridique, d'un système informatique ou d'une commission, même si ces derniers sont nécessaires.

Les services communaux assurent la diffusion d'un toutes-boîtes auprès des riverains avant le lancement de chaque grand chantier. De plus, des panneaux d'information sont placés aux abords des chantiers. L'administration communale fournit également des renseignements sur les travaux via le magazine Wolvendael, les réseaux sociaux, le site internet de la commune et l'application communale.

Dans le cadre du chantier de la STIB lancé sur la chaussée d'Alseberg, Atrium établit un petit résumé au terme de chaque réunion de chantier et le transmet aux commerçants. Le département de la STIB use du même procédé envers les riverains en leur envoyant une newsletter. La commune avait déjà adopté un système analogue dans le cadre des travaux de Vivaqua l'été dernier, vu que l'agent de la voirie assistant aux réunions hebdomadaires de chantier rédigeait chaque fois un petit résumé et le transmettait par mail à l'ensemble des riverains.

Il est encore trop tôt pour annoncer un planning des futurs chantiers de la STIB et de la Région prévus pour la partie nord de la chaussée d'Alseberg. Le chantier de Vivaqua devrait démarrer aux alentours de 2021 et serait suivi par celui de la STIB. La réfection de l'avenue Brugmann entre le square Marlow et la rue des Carmélites sera opérée au cours de deux périodes estivales. Le réaménagement du carrefour entre la chaussée de Saint-Job, l'avenue de la Chênaie et la rue du Repos et la réalisation de la passerelle du Verrewinkel seront probablement effectuées en 2019.